

# L'OBSERVATOIRE PARLEMENTAIRE

N° SPÉCIAL - SEPTEMBRE 2025



## UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA DÉFIANCE

*Rattrapés par l'actualité, nous sommes poussés à publier une lettre parlementaire « hors-série » pour ce mois de septembre qui devait initialement en être dépourvu.*

En annonçant, le 25 août, qu'il solliciterait un vote de confiance, François Bayrou a, tel Emmanuel Macron au début de l'été 2024 après la défaite de son camp aux élections européennes, dégoupillé une grenade à ses propres pieds.

Le Premier ministre, empêtré dans un casse-tête budgétaire, s'est engagé dans ce vote la fleur au fusil, bien que l'issue semble compromise d'avance. Probablement déjà condamné par les tensions autour du budget à l'automne, M. Bayrou semble avoir choisi la date de son éventuel départ. Bien qu'un retournement de situation reste possible, il semblerait bien que pour la première fois sous la Ve République, un gouvernement pourrait tomber à l'issue d'un vote de confiance. La France Insoumise a par ailleurs annoncé le lancement d'une procédure de destitution le 23 septembre. Les autres partis se gardent de surenchérir pour éviter d'être accusés de fragiliser les institutions, mais les appels à la démission se font de moins en moins isolés. Emmanuel Macron se trouve donc dans une situation délicate : une nouvelle dissolution de l'Assemblée nationale risquerait d'affaiblir davantage sa position.

Dans cette lettre de l'Observatoire du Parlement, nous analysons la situation à l'Assemblée nationale et les perspectives pour le vote de confiance du 8 septembre.

**Olivier Frèrejacques**

Rédacteur en chef de *L'Observatoire parlementaire*

## Le mécanisme du vote de confiance

Au titre du premier alinéa de l'article 49 de la Constitution du 4 octobre 1958, le Premier ministre peut « après délibération du Conseil des ministres », engager « devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale ». Une fois la demande du vote de confiance annoncée, les services de l'Assemblée nationale organisent le débat à l'issue de la prise de parole du gouvernement, puis le vote – qui nécessite une majorité des suffrages exprimés et non une majorité absolue, comme dans le cadre d'une motion de censure. Si le gouvernement n'obtient pas la confiance, l'article 50 de la Constitution dispose qu'il doit, « remettre au Président de la République la démission du Gouvernement ».

Le vote de confiance du 8 septembre 2025 à l'Assemblée nationale pourrait bien être inédit. Sous la Ve République, il apparaît en effet qu'aucun Premier ministre n'aït perdu de vote de confiance après un discours de politique générale. Pourtant, différents gouvernements ont mis leur tête en jeu depuis 1958 : 41 Premiers ministres ont demandé un vote de confiance sous la Ve République, dont 31 fois à l'issue d'un discours de politique générale. Si des gouvernements ont pu – récemment – tomber à l'occasion du vote de motions de censure, **la chute d'un gouvernement après un vote de confiance serait donc inédite.**



## ÉTUDE DE VOTES

### Les partisans de la défiance

- Avec 123 députés, le **RN**, groupe le plus important numériquement de l'Assemblée, a déclaré être favorable à une « dissolution ultrarapide » et devrait donc unanimement voter la chute du gouvernement. Les alliés du parti, **l'UDR (15 députés)**, ont fait savoir par la voix d'Eric Ciotti qu'ils ne voterait pas la confiance.
- Les communistes (**GDR – 17 députés**) se sont dit également décus et appellent à la nomination d'un nouveau Premier ministre de gauche ; ils devraient voter la défiance.
- Même posture pour le **groupe socialiste (66 députés)**, qui entend défendre un Premier ministre de gauche.
- **La France Insoumise (71 députés)** a été le premier parti à appeler à suivre le blocage du 10 septembre ainsi que les mouvements sociaux de la rentrée, ils voteront naturellement la défiance.
- **Les Ecologistes (38 députés)** ayant refusé de se rendre à Matignon et estimant qu'il n'y a « plus rien à attendre » de François Bayrou, devraient logiquement voter la défiance.
- Enfin, le groupe **Liot (23 députés)** a fait connaître sa volonté de ne pas accorder la confiance le 26 août 2025.

### Les partisans de la confiance

- A en croire le député Erwan Balanant, **les Démocrates (36 députés)** devraient de manière cohérente soutenir François Bayrou, issu des rangs du MoDem.
- Le groupe **EPR (91 députés)** devrait également soutenir le Premier ministre, au risque pour ses députés de ne pas être reconduits en cas de nouvelle dissolution.
- Le groupe **Horizon** et ses 34 députés devraient voter la confiance ; pour autant, une fronde pourrait s'opérer puisque le chef de file de cette formation politique a admis qu'il était nécessaire de « construire » la confiance. Certaines personnalités du groupe parlementaire pourraient envisager, cachés derrière cette formule, de voter l'abstention.
- Le groupe de la **Droite républicaine (49 députés)** est sans doute le plus incertain. Car si Bruno Retailleau, président du groupe et membre de LR entend accorder la confiance, Laurent Wauquiez a réclamé une improbable consultation des militants. Certains parlementaires pourraient être tentés par l'abstention.

**Les 11 députés non-inscrits**, qui comportent des figures de droite et ex-RN, ainsi que des radicaux de gauche déçus, devraient a priori s'opposer de manière majoritaire.

Dans l'éventualité où tous les partisans de la défiance soient présents pour exprimer leur vote et suivent les consignes de vote de leur groupe à la lettre (hypothèse plus que renforcée pour les partis au pouvoir vertical tels que le RN et la LFI), **ce sont donc au moins 353 voix** qui devraient exprimer la défiance et faire tomber le gouvernement. La confiance, si elle pouvait compter sur tous les groupes parlementaires associés au parti présidentiel, pourrait au mieux compter **210 voix**, rendant l'hypothèse du maintien du gouvernement de François Bayrou plus qu'incertain.

## **PERSPECTIVES : DES ISSUES INCERTAINES**

En cas d'agrément de la démission de son gouvernement, le Président de la République voit plusieurs options s'offrir à lui. Le choix d'une nouvelle **dissolution** est appelé de ses vœux par certaines oppositions mais également une majorité (69 % selon ELABE) de Français. Le Rassemblement national, qui serait en tête des intentions de votes (entre 31-31,5 % selon le sondage ELABE du 30 août 2025), fait largement savoir dans les médias qu'il est favorable à une telle perspective. Les gauches unies obtiendraient 23,5 % des suffrages (contre 16,5 % pour la coalition PS/EELV/PCF et 10 % pour LFI en cas de désunion). Le parti présidentiel et associés (Ensemble et LR) obtiendraient respectivement 14 % et 10 % des suffrages. Une telle dissolution, en plus d'avoir un coût indirect sur l'économie française (marchés déstabilisés, ...) a aussi un coût direct pour les finances publiques – le coût des législatives est estimé à 166 millions d'euros par le ministère de l'Intérieur et la dernière dissolution de 2024 a coûté plus de 28 millions d'euros à l'Assemblée nationale.

Si le gouvernement tombe lundi 8 septembre, il faudra alors procéder à un **remaniement**. Il n'est pas mentionné de délai pour la nouvelle nomination des membres du gouvernement (article 8 de la Constitution). Si le Parti Socialiste a annoncé, par la voix d'Olivier Faure, être prêt à entrer au gouvernement, l'entourage d'Emmanuel Macron souffle davantage les noms de fidèles du chef de l'Etat, à l'image de **Sébastien Lecornu** ou **Gérald Darmanin**.